



## Motion à l'attention du Maire de Latour de France

Monsieur le Maire, vous vous obstinez à bafouer le droit statutaire au chômage contre Elisabeth Santos-Guallar, la laissant sans ressource et sans aucune possibilité de prétendre aux autres aides sociales auxquelles elle pourrait avoir droit.

Malgré plusieurs interventions de la CGT (Union Départementale, Coordination Syndicale Départementale, Union Locale et Syndicat) vous demandant de faire respecter les droits de cet agent ainsi que la constatation par plusieurs organismes (Pôle Emploi, le Médiateur de la République et le Centre de Gestion), force est de constater qu'à ce jour vous refusez de rentrer dans la légalité.

La Conférence Nationale de l'Union Fédérale des Retraités des Services Publics, réunie depuis le 10 octobre 2017 à Matemale, exige de votre part l'application des textes dont on vous rappelle qu'en tant qu'élu de la République vous devez respecter.

Matemale, le 12 octobre 2017